

EXTRAIT**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REPUBLIQUE FRANCAISE Département de l'Indre ----- Ville de DEOLS
--

Séance du 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze

Le dix juillet

A 19 heures

Le Conseil Municipal de DEOLS légalement convoqué par courrier en date du 30 juin 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge CARRÉ, 1^{er} Maire-Adjoint.

Présents : M. CARRÉ, Mme PICARD-CAILLAUD, Mme Delphine GENESTE, M. DELLA-VALLE, M. BAILLY, Mme Christiane GENESTE, Mme PERREIN, M. PLUVIAUD, Mme PAWELZYK, M. LACHAUD, Mme SALLÉ, M. BOGGIO, M. BISTON, Mme PERAIN, M. BARBIER SAINT-HILAIRE, M. SORIA, Mme GOUJON, Mme ROJAS, M. MARTEAU, Mme SUPERSAC, M. BOUÉ, Mme NICOLAS.

Absents ayant donné pouvoir : M. BLONDEAU, M. LION, Mme ARZAUD, Mme LOMBARD, M. GUEGANIC, Mme LABARRE-GARCIA.

Absents : Mme BLONDEAU-DRAULT.

Nombre de conseillers municipaux :

- En exercice :	29
- Présents :	22
- Votants :	28

OBLIGATION DE DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE À L'ÉDIFICATION D'UNE CLÔTURE



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 421-4 et R. 421-12 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 10 juillet 2014 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur tout ou partie de son territoire ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme, préalablement à l'édification d'une clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a DÉCIDÉ, à l'unanimité :

- DE DÉCIDER de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur les secteurs du territoire communal inscrits en zones U - « dites urbaines » - et AU - dites « à urbaniser » - au Plan Local d'Urbanisme.

Transmis à la Préfecture le : 11 juillet 2014

EXTRAIT CONFORME

Le Maire certifie que la présente
Délibération publiée et notifiée le : 11 juillet 2014
et reçue par le représentant de l'Etat le 11 juillet 2014
est exécutoire.

Déols, le 11 juillet 2014

Pour le Maire, 
Serge CARRIÈRE
1er Maire Adjoint

